

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,
6 juillet 2010 à 19h30 à la bibliothèque de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle
étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Inès Pontiroli et
Brian Middlemiss.

ABSENCES MOTIVÉES : Les conseillers Roger Larose, Lynne Beaton et Jim Coyle.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

Ouverture de la séance à 19h40.

10-07-274

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Émission d'obligations par appel d'offres public
3. Panneaux de signalisation
4. Requête – réparations au sentier équestre
5. Supervision du parc - Luskville
6. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

10-07-275

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES
DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 03-03, la Municipalité
de Pontiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du
système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts
émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission
d'obligations, datée du 20 juillet 2010, au montant de 2 518 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Pontiac a reçu les
soumissions détaillées (voir annexe);

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Valeur Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la
plus avantageuse.

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'émission d'obligations au montant de 2 518 000 \$ de la
Municipalité de Pontiac soit adjugée à Valeur Mobilières Desjardins Inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt
et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

10-07-276

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 03-03, la Municipalité de Pontiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 518 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 518 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 juillet 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de Masham-Luskville, 88, rue Principale Est, La Pêche (Québec) J0X 2W0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Pontiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

10-07-277

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 518 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 03-03, la Municipalité de Pontiac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 03-03, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

10-07-278

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QU'un budget de 1 000,00 \$ soit attribué pour l'achat de 8 panneaux indiquant les différents secteurs de la municipalité.

Adoptée

10-07-279

SUPERVISION DU PARC LUSKVILLE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à M. Marcel Sigouin la supervision du parc de Luskville, tel que démontré à l'appel d'offres public pour la somme de 5 869,50\$ taxes incluses, pour une période d'un an à compter des présentes.

Adoptée

10-07-280

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».